

AUTO-QUESTIONNAIRE à remplir en cas de non renouvellement du certificat médical

En l'absence d'événement intercurrent et par souci de simplification, la commission médicale a opté pour une période de 3 ans entre chaque bilan médical.

Nous vous conseillons toutefois ce petit interrogatoire personnel à chaque renouvellement annuel de votre licence : "Que m'est-il arrivé au plan médical durant l'année écoulée ?"

- Intervention chirurgicale ?
- Prise de poids ?
- Diagnostic d'un problème cardiaque ?
- Déclaration d'un cancer ? d'une autre maladie durable ?
- Fatigue inhabituelle, essoufflement, faiblesse générale ?
- Choc psychologique, professionnel ou privé ?
-

Dans ces cas il est prudent de refaire un bilan avant 3 ans avec un nouveau CMNCI.